

*Date de dépôt : 10 janvier 2022*

## **Rapport**

**de la commission de l'économie chargée d'étudier la proposition de motion de M<sup>mes</sup> et MM. Natacha Buffet-Desfayes, Jacques Blondin, Bertrand Buchs, Pierre Nicollier, Patricia Bidaux, Anne Marie von Arx-Vernon, Jean-Luc Forni, Jean-Marc Guinchard, Sébastien Desfayes, Souheil Sayegh, Olivier Cerutti, François Lance, Alexis Barbey, Claude Bocquet, Jean-Charles Rielle, Badia Luthi, Christina Meissner, Nicolas Clémence, Nicole Valiquer Grecuccio : Après la crise sanitaire, économique et sociale causée par le coronavirus, faisons tout pour maintenir et garantir les places d'apprentissage dual à Genève pour l'année scolaire 2020-2021 !**

### **Rapport de M. François Lefort**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La commission de l'économie a traité de cette motion lors de ses séances des 29 juin 2020, 19 avril 2021, 26 avril 2021 et 3 mai 2021 sous la présidence de M. Thierry Cerutti. Les procès-verbaux en ont été tenus consciencieusement par M<sup>mes</sup> Camile Zen-Ruffinen et Mathilde Parisi.

### **Mémorial**

Cette motion a été déposée le 3 avril 2020 et renvoyée à la commission de l'économie le 12 mai 2020.

### **Présentation de la proposition de motion par sa première auteure, M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes**

M<sup>me</sup> Buffet-Desfayes rappelle en préambule le fonctionnement actuel de l'apprentissage à Genève, soit en enseignement soit en dual (enseignement /

chez l'employeur). Sa motion concerne les apprentissages en dual. Elle indique que le canton connaît peu ce système et elle souligne les nouvelles formes d'apprentissages et d'accompagnement mises en place, fin 2018 selon l'OFPC, avec 56% des apprentis qui sont en formation duale.

Elle constate que ce chiffre est stable et qu'il est difficile de développer la formation duale. Elle pense que sa motion répond à la crise, dans un contexte où 1000 places d'apprentissage seraient en danger à cause de la crise sanitaire. Le processus d'engagement des apprentis a été relancé dans le courant du mois de mai et tout est fait pour faciliter les contrats. Par sa motion, elle entend souligner que, quand une crise touche les entreprises, elle touche les apprentis en dual et fragilise une formation mal connue, qui mettrait en danger un système qui a pourtant fait ses preuves. Sa motion demande à ce que les entreprises dans le besoin soient identifiées, en particulier celles qui risqueraient de ne pas prendre d'apprentis à cause de la crise. Elle a chiffré l'aide et demande à ce que la Confédération soit partie prenante dans cette aide et participe financièrement aux efforts consentis. Elle ajoute que la problématique des charges administratives est importante dans l'apprentissage, raison pour laquelle elle a demandé à ce que tout ce qui correspondait au niveau cantonal soit allégé. Sur le réseau d'apprentissage, elle rappelle que c'est une mesure annoncée en 2015 qui vise à lier plusieurs entreprises du même domaine d'activité, afin qu'elles prennent des apprentis en commun pour que ce soit bénéfique pour tout le monde. Elle ajoute que toutes les demandes de sa motion rejoignent les 14 mesures prises par le CE, dont elle rappelle les 4 axes : adaptation des modalités de la rentrée de 2020, des mesures financières pour les entreprises formatrices, augmentation des postes de formation à l'Etat et renforcement de la communication. Elle approuve ces mesures qui vont dans le sens de sa motion mais pense que la motion garde tout son sens.

M<sup>me</sup> Buffet-Desfayes propose un chiffre de 5,2 millions de francs pour aider les entreprises. Pour voir la réaction des centres professionnels, elle propose d'intégrer la mesure qui fait rentrer des apprentis en formation plein temps avant de les faire coulisser en formation duale plus tard. Parmi les axes proposés, elle relève l'aide financière directe et rapide, notamment la prime aux nouvelles entreprises, ce qui répond à l'urgence. La question du réseau d'apprentissage pourrait aussi être pensée, et il s'agirait de voir si cela peut perdurer. Elle revient sur la question des filières mixtes qui pourrait répondre aux demandes et qu'il vaudrait la peine d'étudier. Finalement, elle propose de voir si ce plan d'aide aux entreprises aura permis réellement des allègements administratifs.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire Ve remarque que l'idée est généreuse et rappelle la proposition des Verts de favoriser la formation professionnelle. Sur l'identification des entreprises formatrices, il constate que c'est un travail de l'OFPC. Pour aider les entreprises, il faut une aide conséquente. Il relève aussi que, si on n'engage pas les apprentis, c'est pour de bonnes raisons et surtout le fait qu'un apprenti est à charge 3 ans. Il demande quel serait le niveau d'aide efficace. Sur la troisième invite, il ne voit pas pourquoi la Confédération aiderait l'apprentissage à Genève et pas ailleurs. Il demande des précisions sur les contrats qui devront être aidés. Il demande si d'autres démarches seront aidées. Il déclare que les réseaux d'apprentissages existent déjà et sont mis en place par les associations formatrices.

M<sup>me</sup> Buffet-Desfayes, sur le financement, rappelle l'urgence de la motion et les mesures prises. Quand elle a demandé à chiffrer l'aide financière, c'était pour avoir une idée et voir si le parlement serait d'accord. Elle souligne que le Conseil d'Etat estime nécessaire une aide de 5,2 millions jusqu'à fin novembre. Elle a compris que les 14 mesures vont se jouer sur les engagements qui n'ont pas pu être faits et vont aller jusqu'au 30 novembre. Par rapport à la Confédération, elle indique faire une tentative. Elle ose imaginer que la Confédération s'intéresse aux parties du pays qui sont les moins bien loties en termes d'apprentissage dual. Pour les démarches administratives, elle relève les prestations possibles. Elle souligne que c'est pour l'engagement uniquement. Elle concède que cela ne concerne pas des traitements de faveur pour les entreprises. Pour le réseau d'apprentissage, elle est contente de savoir que cela se fait de plus en plus. Elle avait compris que les entreprises ne voulaient pas des réseaux pour des raisons de secret professionnel.

Le commissaire Ve relève que ce sont des réseaux d'entreprises formatrices par branche professionnelle.

Un commissaire UDC témoigne qu'il y a un manque de candidats pour les apprentissages. Il souligne les coûts conséquents de l'apprentissage et demande s'il ne faut pas plutôt axer sur une aide pour les entreprises qui veulent former du personnel. Il relève que la différence avec le reste de la Suisse est la capacité de former. Il semble que la plus grosse contrainte soit administrative.

M<sup>me</sup> Buffet-Desfayes relève que la marge de manœuvre sur les démarches administratives est restreinte vu que c'est du ressort fédéral. Dans ses discussions avec les entrepreneurs, elle ne relève pas le problème financier, mais plutôt l'ensemble des charges administratives.

Un commissaire S, sur les mesures d'incitation financière, relève que le PLR s'est toujours opposé. Il demande comment elle va identifier les entreprises qui auront besoin de l'aide. Il se demande si l'aide financière pourrait n'être attribuée qu'à des entreprises qui n'effectuent pas de bénéfice.

M<sup>me</sup> Buffet-Desfayes s'axait plus sur les formations. Selon elle, les entreprises visées sont celles qui avaient déjà des apprentis et qui risquaient de s'en séparer ou renonceraient à leur statut d'entreprise formatrice.

Un commissaire Ve souligne que l'apprentissage est important et que les Verts sont attachés à ce que la crise soit aussi une transition. Il veut identifier des entreprises qui sont dans un secteur à promouvoir. Il demande si la motion peut être amendée dans ce sens.

M<sup>me</sup> Buffet-Desfayes confirme que cela va dans son sens. Elle veut fixer les objectifs sur l'avenir. Elle concède une vision restreinte et propose de tirer les bénéfices des mesures urgentes. Elle pense que cette motion peut être utilisée pour faire un bilan et relancer le débat.

### **Audition de M. Gilles Miserez, directeur général de l'OFPC**

M. Miserez présente ce qui a été mené l'année passée, en lien avec le secteur de l'apprentissage à Genève (voir présentation jointe en annexe). Il aborde tout d'abord le bilan des mesures, mises en place à la rentrée 2020, et explique qu'un plan de soutien, comprenant 4 axes composés de 14 mesures, a été introduit.

Les axes et les mesures sont les suivants :

#### **A) Adapter les modalités de la rentrée en formation 2020 :**

1. Permettre aux apprenti-e-s sans contrat de suivre la formation dans les centres de formation professionnelle jusqu'à fin novembre dans l'attente de trouver une place en entreprise (rentrée différée).
2. Inciter les jeunes des filières généralistes et de transition à entrer en apprentissage.
3. Renforcer la prospection des nouvelles entreprises formatrices.
4. Accompagnement et aide au placement à l'entrée en apprentissage.

#### **B) Soutenir les entreprises formatrices :**

##### *Mesures financières :*

5. Prise en charge des 3 premiers mois des salaires des apprentis.
6. Prime aux nouvelles entreprises formatrices.
7. Prime à la mise en place d'un nouveau réseau.

*Autres mesures de soutien :*

8. Alléger la charge formatrice des entreprises : développement des formations mixtes.
  9. Faciliter les démarches liées au recrutement et à la formation.
  10. Favoriser les entreprises formatrices dans les procédures de gré à gré et sur invitation réalisées par les entités adjudicatrices du canton.
- C) Augmenter l'effort de formation à l'Etat, au sein des établissements autonomes et des institutions subventionnées :
11. Augmenter le nombre de places d'apprentissage à l'Etat d'environ 50 places afin d'atteindre l'objectif de 300 jeunes et formation AFP et CFC.
  12. Atteindre un quota de 4% minimum d'apprenti-e-s au sein du grand Etat (Aéroport, HUG, HES, TPG, etc.).
  13. Inciter et accompagner les institutions subventionnées à devenir formatrices (institutions culturelles, établissements médico-sociaux, etc.).
- D) Renforcer la communication :
14. Axer en priorité la communication de l'OFPC auprès des entreprises, pour qu'elles ouvrent des places d'apprentissages, et des jeunes à la recherche de places, ainsi que des parents et enseignants.

M. Miserez aborde ensuite les résultats. Il relève que 2358 contrats ont été signés au 20.11.2020, avec 434 contrats signés entre les semaines 35 et 49. Il souligne que l'année 2020 a dépassé l'année 2019 de trois contrats, ce qui est une belle réussite. Il aborde ensuite la rentrée différée, en faisant part d'un total de 175 inscriptions en lice. Il reconnaît que les conditions d'admission n'ont pas été clairement exprimées, ce qui fait que de nombreux candidats avaient déjà un CFC ou une formation universitaire, alors que les propositions s'adressaient au post-obligatoire. En effet, il y a d'autres outils à l'OFPC pour prendre en compte les autres populations. Concernant les chiffres, il relève que, sur ces 175 dossiers, 86 dossiers ont été admis et, parmi ceux-ci, 40 contrats d'apprentissage ont été signés. Il souligne que cette mesure a donc relativement bien fonctionné.

M. Miserez aborde ensuite les mesures financières aux entreprises formatrices et les premiers résultats de l'étude menée par la HEG. La première mesure, la prise en charge des 3 premiers mois de salaire, est illustrée par un graphique sur les demandes par secteur. Il relève que 1100 entreprises ont engagé des apprenti-e-s en 2020 et signé 2358 contrats.

Parmi celles-ci, 428 entreprises (40%) ont reçu une réponse positive aux demandes de soutien pour 672 contrats (28,5%). Des contrats et demandes ont été refusés, dans la mesure où les entreprises ne disposaient pas des conditions requises pour toucher ces aides. Concernant la seconde mesure de prime unique de 3000 francs pour toute nouvelle entreprise formatrice, 114 nouvelles entreprises formatrices en ont bénéficié, avec 130 contrats d'apprentissage signés. Sur la troisième mesure, de prime unique de 10 000 francs pour tout nouveau réseau d'entreprises formatrices, cette mesure avait été budgétée pour 10 réseaux ; toutefois, seuls deux nouveaux réseaux d'entreprises ont été établis, avec 5 contrats d'apprentissage signés seulement. Une évaluation externe des mesures financières de soutien aux entreprises a été confiée à la HEG, afin d'y voir plus clair et définir ce qui peut être mis en place, de la manière la plus efficiente possible. Cette enquête en cours de réalisation a pour but d'évaluer les impacts des mesures financières et de la rentrée différée sur l'effort de formation des entreprises (prise en charge des 3 premiers mois de salaire des apprentis, prime unique de 3000 francs pour toute nouvelle entreprise formatrice, prime unique de 10 000 francs pour tout nouveau réseau d'entreprises formatrices, possibilité de signer les contrats à fin novembre).

Les perspectives pour la rentrée 2021 sont illustrées par un graphique sur l'évolution des contrats d'apprentissage signés pour 2021. Le nombre de contrats signés sur 2021 est relativement modeste, mais supérieur à celui de 2020. Les résiliations de contrats sont relativement stables. Les résiliations pour motifs économiques font l'objet d'une attention particulière, afin qu'il n'y ait pas de rupture de contrat.

Concernant les échéances de 2021, le 26 mars 2021 une rencontre a eu lieu avec le SEFRI, au sujet de la situation du placement en apprentissage et du bilan des mesures et évolutions envisagées. Le 30 mars 2021, le bureau du CIF a porté sur les premiers résultats de l'étude HEG et sur des discussions au sujet des mesures envisagées pour la rentrée 2021. Un second bureau du CIF aura lieu le 27 avril 2021, avec un préavis du CIF sur les mesures envisagées pour la rentrée 2021, ainsi qu'un plan de communication. Une note de politique générale du Conseil d'Etat sera établie entre le 26 et le 30 avril 2021. Mi-mai 2021, le plan de mesures pour la rentrée 2021 sera adopté par le Conseil d'Etat et les ajustements et/ou éventuelles demandes complémentaires au SEFRI auront lieu fin juin 2021.

### *Question des commissaires*

Un commissaire S soutient que des incitations financières pour des places d'apprentissages sont des mesures réellement utiles. Il est heureux qu'il y ait enfin des preuves du bénéfice de cette mesure.

M. Miserez relève que la Confédération est moins sceptique quant aux incitations financières.

Un commissaire PDC indique que son groupe a largement soutenu cette motion. Les mesures ont un coût, qui est toutefois suivi de résultats. Il demande quel est l'avis de M. Miserez, en tant que directeur du service, quant à l'avis du SECO au sujet de la difficulté des prochaines rentrées à venir.

M. Miserez relève que les chiffres reçus ont engendré l'établissement d'un plan de mesures établi sur quatre ans. L'ensemble des mesures a été discuté avec les partenaires sociaux. Il s'agit donc d'un travail collectif. Il sera possible de capitaliser les résultats des mesures dans la durée. Par exemple, la rentrée différée et l'accompagnement des jeunes sont des mesures qui pourront perdurer après la crise selon lui.

Un commissaire Ve demande à M. Miserez de commenter les invites de la motion.

M. Miserez r relève que la première invite cible les entreprises les plus fortement impactées par la crise. La Confédération soutient 11 mesures sur les 14, mais pas les trois mesures de l'incitation financière. Concernant le fait de devenir entreprise formatrice, il est évident qu'il y a un prérequis. Ce qui a été mis en place est la possibilité de devenir entreprise formatrice en suivant des formations à distance. De plus, des recrutements directs sont proposés à ces entreprises, et les entreprises sont accompagnées. Toutefois, il y a quand même quelques mesures administratives. Concernant le réseau d'apprentissage, il estime que ce point dépend davantage de la volonté des entreprises.

Un commissaire UDC explique qu'il y a de nombreux apprentis dans les secteurs de la restauration et de l'hôtellerie, qui sont très touchés par la crise. Il aimerait savoir quel est le suivi apporté à ces entreprises et à ces apprentis, qui ont manqué une partie de leur formation.

M. Miserez répond que, pour les domaines de l'hôtellerie et de la scène, des cours de formations spécifiques ont été mis en place pour les apprentis afin qu'ils aient le minimum requis pour leur formation. Il est clair qu'une partie de pratique professionnelle n'a pas pu être entièrement compensée, toutefois, des programmes ad hoc ont été mis en place. Le domaine du

spectacle a été particulièrement touché et a fait donc l'objet d'opérations particulières.

**Audition de M. Frank Sobczak, directeur formation de la FER, M. Marc Redler, secrétaire général-adjoint de la FMB, et M<sup>me</sup> Stéphanie Ruegsegger, secrétaire patronale de l'UAPG**

M<sup>me</sup> Ruegsegger relève que les trois entités auditionnées ont la même position que lors du dépôt de cette motion. Les invites ont été déjà partiellement traitées et sont dépassées et la motion est obsolète parce qu'elle se réfère à une année scolaire pratiquement terminée et que ses invites sont déjà pratiquement toutes réalisées.

M. Sobczak relève la similitude de la motion par rapport à ce qui a déjà été réalisé. De plus, les chiffres et actions mentionnés portent sur l'année 2020-2021. Il rappelle que 14 mesures, sur 4 axes, ont été mises en place très rapidement, en raison de la gravité de la situation. Les efforts mis en place ont permis de signer 2350 contrats, avec +3 contrats par rapport à l'année précédente. De plus, une entrée différée a été mise en place, afin de prolonger notamment la période d'essai, ce qui a permis de signer 434 contrats. Il relève que 175 jeunes ont eu recours à l'Etat pour un coaching, ce qui a débouché sur la signature de 40 contrats. Plusieurs mesures de soutien financier ont également été mises en place. La première mesure est une prime de 3000 francs à toute nouvelle entreprise formatrice. Cinquante nouvelles entreprises formatrices étaient visées, toutefois 114 ont été concernées, avec 130 contrats d'apprentissages signés. La seconde a été un soutien de 10 000 francs à la création d'un réseau d'entreprises. Seuls deux nouveaux ont pu être créés, ce qui est peu. Concernant les invites de la motion, il relève que plusieurs d'entre elles ont d'ores et déjà été réalisées. Identifier des entreprises formatrices qui auraient besoin d'une aide, chiffrer l'aide financière qui devrait être allouée aux entreprises formatrices, solliciter la Confédération pour obtenir une aide financière, tout mettre en œuvre pour alléger les contraintes administratives sont des mesures qui ont été réalisées selon lui. La seule mesure qui pourrait être améliorée est la mise en place de plus de réseaux.

M<sup>me</sup> Ruegsegger en conclut que cette motion est inutile et invite donc les membres de la commission à la rejeter.

***Question des commissaires***

Un commissaire Ve demande si cela ne vaudrait pas la peine de reporter cette motion sur l'année 2021-2022 pour soutenir les entreprises formatrices.

M<sup>me</sup> Ruegsegger relève que des actions sont en cours à ce sujet à travers de nombreuses mesures mises en place. Un plan est en cours et porte sur une période de quatre ans.

### Débat

Un commissaire PLR remarque que la M 2628 reprend le plan de mesures adopté par le CIF. Un commissaire Ve et un commissaire S invite le PLR au retrait de la M 2628.

Le président passe en procédure de vote.

### Procédure de vote

Le président met aux voix la prise en considération de la motion M 2628 :

Oui :	3 (1 UDC, 2 PDC)
Non :	4 (2 Ve, 2 S)
Abstentions :	8 (2 MCG, 1 EAG, 1 S, 4 PLR)

**La prise en considération de la M 2628 est refusée.**

La commission de l'économie refuse de prendre en considération la M 2628 pour renvoi au Conseil d'Etat et préavise un traitement en catégorie III (Extraits). Au vu de ces explications, la commission de l'économie vous recommande donc le refus de la prise en considération de cette motion.

### Annexes :

1. *Présentation de l'OFPC – Apprentissage, Bilan et Perspectives*
2. *Arrêté du Conseil d'Etat du 7 mai 2020*
3. *Arrêté du Conseil d'Etat du 26 août 2020*

## **Proposition de motion (2628-A)**

**Après la crise sanitaire, économique et sociale causée par le coronavirus, faisons tout pour maintenir et garantir les places d'apprentissage dual à Genève pour l'année scolaire 2020-2021 !**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- la crise sanitaire, économique et sociale liée à l'épidémie de Covid-19 ;
- les impacts importants de cette dernière sur les entreprises et sur la formation ;
- les probables difficultés des entreprises formatrices à gérer la formation des apprenti-e-s déjà en emploi et l'engagement de nouveaux/nouvelles apprenti-e-s ;
- la possible mise en danger d'un système de formation professionnelle performant et satisfaisant ;
- qu'il n'est pas faisable et pas souhaitable de remplacer les places d'apprentissage en dual par des places en plein temps,

invite le Conseil d'Etat

- à identifier les entreprises formatrices qui auront besoin d'une aide financière pour pouvoir garantir les engagements d'apprenti-e-s déjà prévus (ou à prévoir d'ici à octobre 2020) et maintenir en poste les apprenti-e-s déjà en emploi ;
- à chiffrer l'aide financière qui devrait être allouée, pour l'année scolaire 2020-2021, aux entreprises formatrices pour pouvoir garantir les engagements d'apprenti-e-s déjà prévus (ou à prévoir d'ici à octobre 2020) et maintenir en poste les apprenti-e-s déjà en emploi ;
- à solliciter la Confédération pour obtenir d'elle une aide financière pour les entreprises formatrices et pouvoir garantir les engagements d'apprenti-e-s déjà prévus (ou à prévoir d'ici à octobre 2020) et maintenir en poste les apprenti-e-s déjà en emploi ;
- à tout mettre en œuvre pour alléger et faciliter au maximum, les démarches et contraintes administratives des entreprises formatrices ;

- 
- à faire en sorte de mettre en place le Réseau d'apprentissage, annoncé par le Conseil d'Etat en 2015, dès la rentrée scolaire 2020 et ce, pour permettre aux entreprises formatrices de mettre leurs efforts et ressources en commun.

# Apprentissage Bilan et Perspectives

Commission de l'économie du Grand Conseil  
19 avril 2021



Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse  
Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue

15/04/2021 - Page 1

## Contenu

Partie 1 : Bilan des mesures

Partie 2 : Mesures financières aux entreprises formatrices et premiers résultats de l'étude menée par la HEG

Partie 3 : Perspectives rentrée 2021

# Bilan des mesures mises en place à la rentrée 2020

## Plan de soutien composé de 14 mesures et 4 axes

### A) Adapter les modalités de la rentrée en formation 2020

1. Permettre aux apprenti-e-s sans contrat de suivre la formation dans les centres de formation professionnelle jusqu'à fin novembre dans l'attente de trouver une place en entreprise (rentrée différée).
2. Inciter les jeunes des filières généralistes et de transition à entrer en apprentissage.
3. Renforcer la prospection des nouvelles entreprises formatrices.
4. Accompagnement et aide au placement à l'entrée en apprentissage.

### B) Soutenir les entreprises formatrices

#### - Mesures financières:

5. Prise en charge des 3 premiers mois des salaires des apprentis.
6. Prime aux nouvelles entreprises formatrices.
7. Prime à la mise en place d'un nouveau réseau.

#### - Autres mesures de soutien:

8. Alléger la charge formatrice des entreprises : développement des formations mixtes.
9. Faciliter les démarches liées au recrutement et à la formation.
10. Favoriser les entreprises formatrices dans les procédures de gré à gré et sur invitation réalisées par les entités adjudicatrices du canton.

15/04/2021 - Page 3

Suite:

## Bilan des mesures mises en place à la rentrée 2020

### Plan de soutien composé de 14 mesures et 4 axes

### C) Augmenter l'effort de formation à l'Etat, au sein des établissements autonomes et des institutions subventionnées

11. Augmenter le nombre de places d'apprentissage à l'Etat d'environ 50 places afin d'atteindre l'objectif de 300 jeunes en formation AFP et CFC .
12. Atteindre un quota de 4% minimum d'apprenti-e-s au sein du Grand Etat (Aéroport, HUG, Université, HES, TPG, etc.).
13. Inciter et accompagner les institutions subventionnées à devenir formatrices (institutions culturelles, établissements médico-sociaux, etc.).

### D) Renforcer la communication

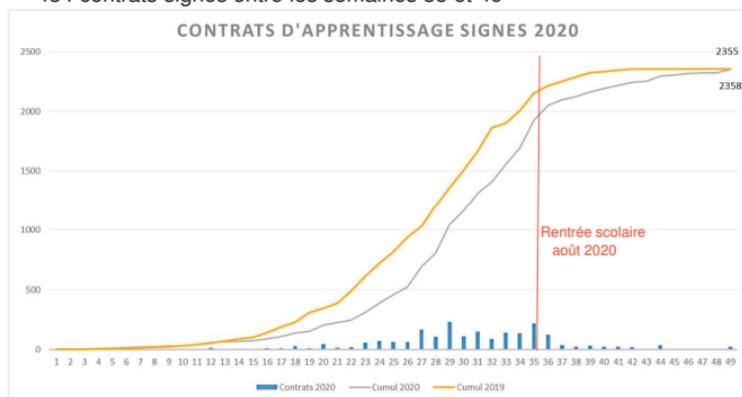
14. Axer en priorité la communication de l'OFPC auprès des entreprises pour qu'elles ouvrent des places d'apprentissage et des jeunes à la recherche de places, ainsi que des parents et enseignants.

15/04/2021 - Page 4

## Rentrée différée à fin novembre 2020

2'358 contrats signés au 30.11.2020

434 contrats signés entre les semaines 35 et 49



	Mai	Juin	Juillet	Août	Rentrée	
	semaine 18	semaine 23	semaine 27	semaine 31	semaine 35	semaine 49
Contrats 2019	225	612	1032	1670	2152	2355
Contrats 2020	138	312	693	1314	1924	2358
Différence	-87	-300	-339	-356	-228	3
	-38.7%	-49%	-32.80%	-21.30%	-10.60%	0.13%

15/04/2021 - Page 5

## Aide au placement des apprenti.e.s sans contrat dans le cadre de la rentrée différée

Inscriptions	175	
Dossiers refusés / résiliés	86	49.1%
Contrats d'apprentissage signés	40	22.9%
En stages	5	2.9%
Candidat.e.s transféré.e.s FO18 (contrats 2021)	4	2.3%
Candidat.e.s suivi.e.s par Cap Formations (contrats 2021)	40	22.9%

15/04/2021 - Page 6

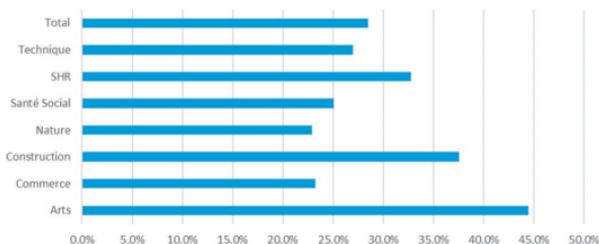
## Mesures de soutien financier aux entreprises formatrices

15/04/2021 - Page 7

### Prise en charge des 3 premiers mois de salaire

1'110 entreprises ont engagé des apprenti.e.s en 2020 et signé 2'358 contrats  
428 entreprises (40%) ont reçu une réponse positive aux demandes de soutien  
pour 672 contrats (28.5%)

(%) Contrats financés par pôle de formation



Pôle	Demandes de soutien	Demandes non validées	% Total des demandes	Contrats financés	Total contrats signés	(%)
Arts	17	1	2%	16	36	44.4%
Commerce	193	18	26%	175	753	23.2%
Construction	223	25	30%	198	527	37.6%
Nature	22	0	3%	22	96	22.9%
Santé Social	123	15	17%	108	431	25.1%
SHR	82	3	11%	79	241	32.8%
Technique	77	3	10%	74	274	27.0%
<b>Total</b>	<b>737</b>	<b>65</b>	<b>100%</b>	<b>672</b>	<b>2358</b>	<b>28.5%</b>

15/04/2021 - Page 8

## Prime unique de 3'000.- CHF pour toute nouvelle entreprise formatrice

114 nouvelles entreprises formatrices

130 contrats d'apprentissage signés

## Prime unique de 10'000.- CHF pour tout nouveau réseau d'entreprises formatrices

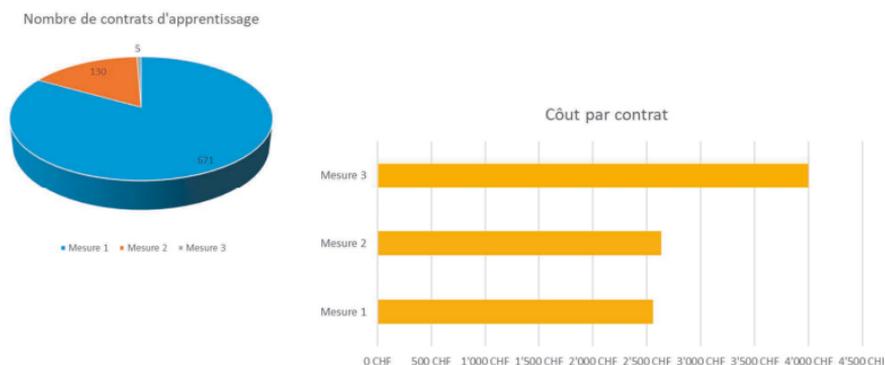
2 nouveaux réseaux d'entreprises formatrices

5 contrats d'apprentissage signés

Une évaluation externe des mesures financières de soutien aux entreprises a été confiée à la HEG.

15/04/2021 - Page 9

## Impact des mesures financières de soutien aux entreprises



	Nombre contrats	Côût par mesure	Côût par contrat	
Mesure 1	671	1'715'300.00 CHF	2'556.33 CHF	3 mois de salaire
Mesure 2	130	342'000.00 CHF	2'630.77 CHF	Prime 3'000.- CHF, nouvelle entreprise
Mesure 3	5	20'000.00 CHF	4'000.00 CHF	Prime 10'000.- CHF, nouveau réseau
Total	672	2'077'300.00 CHF	3'091.22 CHF	

15/04/2021 - Page 10

## Résultats préliminaires de l'étude de la HEG

Enquête en cours de réalisation pour évaluer les impacts des mesures financières et de la rentrée différée sur l'effort de formation des entreprises:

1. Prise en charge des trois premiers mois de salaire des apprentis
2. Prime unique de 3'000.- CHF pour toute nouvelle entreprise formatrice
3. Prime de 10'000.- CHF pour tout nouveau réseau d'entreprise
4. Possibilité de signer les contrats à fin novembre

Enquête réalisée par courriel auprès d'un échantillon représentatif de 850 entreprises

Premiers résultats basés sur 180 réponses  
(taux de réponse très satisfaisant de + de 20%)

Rapport complet disponible fin avril 2021

15/04/2021 - Page 11

## Perspectives 2021

1. Offre de places d'apprentissage 2021
2. Contrats d'apprentissage signés pour 2021
3. Evolution des résiliations de contrats d'apprentissage
4. Echancier 2021

15/04/2021 - Page 12

## Une offre de places d'apprentissage en recul par rapport à 2020



	Janvier	Février	Mars		
	semaine 1	semaine 5	semaine 10	semaine 11	semaine 12
Places 2021	820	860	994	1045	1088
Places 2020	773	954	1148	1199	1204
Différence	47	-94	-154	-154	-116
	6.1%	-9.9%	-13.4%	-12.8%	-9.6%

15/04/2021 - Page 13

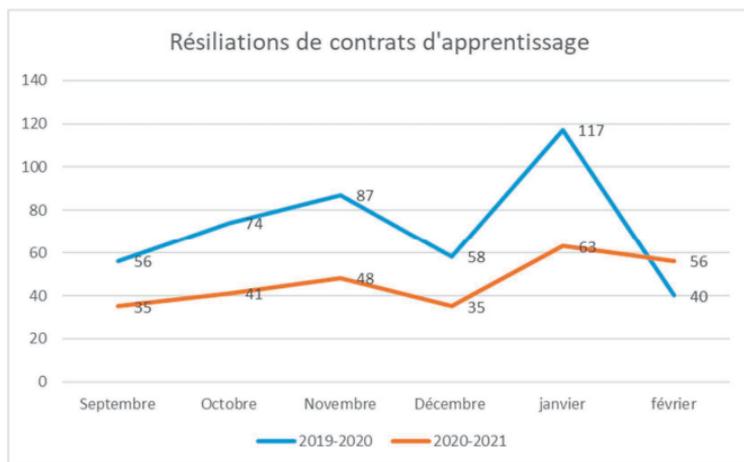
## Evolution des contrats d'apprentissage signés pour 2021



	Janvier	Février	Mars		
	semaine 1	semaine 5	semaine 10	semaine 11	semaine 12
Contrats 2021	0	20	39	50	68
Contrats 2020	5	12	30	41	60
Différence	-5	8	9	9	8
	-100.0%	66.7%	30.0%	22.0%	13.3%

15/04/2021 - Page 14

## Résiliations de contrats d'apprentissage



### Résiliations pour motifs économiques

Raison de résiliation	janv.20	févr.20	janv.21	févr.21	Total 2020	Total 2021
[RES] Changements économiques et structurels	12	0	3	0	12	3

15/04/2021 - Page 15

## Prochaines étapes

- 26.03.2021 **Rencontre avec le SEFRI**  
Situation du placement en apprentissage  
Bilan des mesures et évolutions envisagées
- 30.03.2021 **Bureau du CIF**  
Premiers résultats de l'étude HEG  
Discussions sur les mesures envisagées pour la rentrée 2021
- 27.04.2021 **Bureau du CIF**  
Préavis du CIF sur les mesures envisagées pour la rentrée 2021,  
Plan de communication
- 26-30.04.2021 **Note de politique générale Conseil d'Etat**
- Mi-mai 2021 **Adoption du plan de mesures pour la rentrée 2021 par le Conseil d'Etat**
- Fin juin 2021 **Ajustements et/ou éventuelle demande complémentaire au SEFRI**

15/04/2021 - Page 18

2539-2020



## ARRÊTÉ

relatif à la formation professionnelle initiale en  
entreprise (apprentissage) dans le canton de Genève

- 7 mai 2020

## LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu l'ordonnance 2 du Conseil fédéral sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus du 13 mars 2020 (Ordonnance 2 COVID-19);

vu les conséquences de cette ordonnance sur les entreprises et leurs difficultés à engager un-e apprenti-e avant la rentrée scolaire 2020-21;

vu la consultation menée auprès des partenaires genevois de la formation professionnelle et en particulier auprès du Conseil interprofessionnel pour la formation (CIF);

vu et en complément des dispositions prises par les autorités fédérales pour soutenir la formation professionnelle dans cette période de pandémie;

vu le rapport au Conseil d'Etat : adoption d'une politique centrée sur l'augmentation du nombre d'apprenti-e-s au sein de l'administration publique, de mars 2016,

### ARRÊTE :

1. La possibilité pour un-e candidat-e à une place d'apprentissage de suivre, entre le 25 août et le 30 novembre 2020, l'enseignement d'un centre de formation professionnelle ainsi que les cours interentreprises des métiers concernés dans l'attente de la signature de son contrat d'apprentissage durant cette période. L'OFPC et la DGES II fixent les critères d'admission.

2. La prise en charge par la République et canton de Genève, aux entreprises ayant rencontré des difficultés économiques et sur demande motivée, des trois premiers mois de salaire pour tout nouveau contrat d'apprentissage signé lors de l'année scolaire 2020-2021.
3. L'octroi d'une prime unique de 3'000 francs à toute entreprise qui signe pour la première fois, entre le 13 mars 2020 et le 30 novembre 2020, un contrat d'apprentissage.
4. L'octroi d'une prime de 10'000 francs à la création d'un nouveau réseau d'entreprises formatrices signataire de plusieurs contrats d'apprentissage entre le 13 mars 2020 et le 30 novembre 2020 dans le canton de Genève.
5. L'engagement par l'Etat de Genève d'environ 50 apprenti-e-s supplémentaires d'ici au 30 novembre 2020, répartis entre les départements en tenant compte de leur potentiel de formation. Cela portera à 300 le nombre d'apprenti-e-s et de pré-apprenti-e-s à l'Etat de Genève.
6. La relance de l'arrêté du Conseil d'Etat du 20 décembre 2017 introduisant un quota minimum de 4% d'apprenti-e-s formé-e-s auprès des établissements publics autonomes.
7. La relance de l'arrêté du Conseil d'Etat du 20 décembre 2017 portant sur l'obligation d'inscription des institutions subventionnées en tant qu'entreprises formatrices.
8. La mise à disposition de l'OFPC de ressources supplémentaires permettant de renforcer ces prochains mois sa communication, en particulier auprès des entreprises.

Communiqué à :  
Tous 1 ex.



Certifié conforme,  
La chancelière d'Etat :

4232-2020



## ARRÊTÉ

relatif à la prise en compte de la formation  
professionnelle dans les acquisitions directes de  
fournitures, services et travaux

26 août 2020

## LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) du 13 décembre 2002 (RS 412.10) et la loi cantonale sur la formation professionnelle (LFP) du 15 juin 2007 (C 2 05);

vu le Plan d'action du Conseil d'Etat 2015-2018 visant à soutenir et valoriser l'apprentissage dans le canton de Genève et en particulier l'axe 1 mesure 5 concernant la prise en compte du critère de la formation d'apprenti-e-s dans les adjudications des marchés publics;

vu la proposition du groupe de travail émanant du Conseil interprofessionnel pour la formation d'agir au niveau cantonal sur les procédures de gré à gré et sur invitation pour les marchés non soumis aux traités internationaux, proposition soutenue par le Conseil d'Etat en novembre 2019;

vu le Plan urgent de soutien aux entreprises formatrices et maintien de l'apprentissage dual adopté le 7 mai 2020 par le Conseil d'Etat dans le contexte de la crise économique et sanitaire liée au Covid-19 et en particulier l'action de favoriser les entreprises formatrices dans le cadre des adjudications de marchés publics,

### ARRÊTE :

1. L'administration cantonale favorise les entreprises formatrices, dans les domaines formant des apprenti-e-s, lorsqu'elle procède à des acquisitions directes.
2. Sont concernées les procédures de gré à gré et sur invitation au sens de l'Accord intercantonal des marchés publics.

- 2 -

3. L'administration cantonale se réfère à la liste des entreprises formatrices pour choisir directement ou inviter les fournisseurs à présenter une offre. Les modalités d'application sont régies par le guide à l'intention des départements et services de l'administration cantonale, édicté par l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC).
4. L'OFPC tient et publie la liste des entreprises formatrices du canton et la met à jour annuellement.

Communiqué à :

Tous 1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes and a horizontal line, positioned over the text 'La chancelière d'Etat :'. The signature is stylized and appears to be a personal or official mark.